Privilège-M. Sharp

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a une question de privilège à l'étude à la Chambre en ce moment au sujet des remarques faites hier soir par l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens). Est-ce que l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) aurait une contribution à faire à ce sujet ou désiret-il poser une autre question de privilège que celle qui est soulevée en ce moment?

M. Fortin: Merci, monsieur le président. Ce n'est pas d'hier que nous vivons au jour le jour dans l'industrie laitière. Chaque année c'est à recommencer, et à la dernière minute, comme...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demanderai encore si l'honorable député de Lotbinière a quelque chose à apporter à la discussion relative à la question de privilège de l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp).

M. Fortin: Merci, monsieur le président. D'accord, on va en parler de la question de privilège. Ça fait exactement une heure et demie que la Chambre des communes, sous l'influence du président du Conseil privé, poursuit un débat sur une question de privilège qui est, à mon point de vue, pour le moment du moins, insignifiante, puisque de toute façon le gouvernement refuse d'instituer une enquête. Et, monsieur le président, cette journée était sacrée. Elle était réservée aux producteurs de lait de l'Est du pays, et nous allons respecter cette journée.

Une voix: Il ne veut pas en parler!

M. Fortin: Monsieur le président, voilà pourquoi je demande, avant que la discussion sur la question de privilège ne soit terminée, et avant que vous rendiez votre jugement... que le président du Conseil privé se lève avec la même bonne volonté qu'il l'a fait lorsqu'il a posé sa propre question de privilège, et qu'il assure la Chambre d'au moins une heure de plus de débat après cinq heures, autrement, monsieur le président, cette situation est absurde.

Je demande donc au président du Conseil privé, avant que nous mettions fin à cette question de privilège, de nous assurer de l'équité pour les producteurs autant que pour les ministres.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il va sans dire que l'honorable député de Lotbinière a posé une question de privilège complètement différente de celle posée par l'honorable président du Conseil privé. Elle peut être une question de privilège très valable et très importante, mais c'est une question de privilège distincte.

[Traduction]

Les diverses questions qui ont été soulevées à l'égard de la question de privilège du président du Conseil privé (M. Sharp) sont à la fois très importantes et très complexes. Mais il y a deux choses que j'aimerais mentionner dès maintenant. Je parlerai du reste plus tard. Prenons d'abord l'argument selon lequel cette question n'aurait pas dû être soulevée aujourd'hui si l'on s'en tient à la procédure. Si c'est comme cela qu'on doit interpréter les règles et pratiques de la Chambre je crois que ce serait vraiment trop strict. A la suite des commentaires on a dit que la question serait soulevée aujourd'hui. J'en ai été averti ce matin. En fait, je me suis dit, à juste titre je pense qu'on n'a pas vraiment saisi la première occasion raisonnable puisqu'on a attendu jusqu'à ce matin. Deuxièmement, en ce qui

concerne la question de privilège, nous avons écouté une intervention où l'on retrouvait les trois questions de procédure à la Chambre.

La première concernait une question de privilège, la deuxième l'emploi d'un langage pas très parlementaire et la troisième une pratique assez vague concernant les accusations à savoir si elles sont précises ou s'il y a lieu de les retirer; ou si elles ont poussé un député à mettre son siège en jeu. Cette pratique est très vague. En tout cas, c'est le troisième point de procédure. Le premier ne me pose aucune difficulté car il ne s'agit pas d'une question de privilège. Je n'en parlerai pas pour le moment. Aucune motion n'a été proposée à cet égard. On n'a pas demandé à la présidence d'intervenir à l'égard d'une atteinte aux privilèges. Je puis donc dire pour le moment que la question de privilège ne se pose pas dans ces termes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il reste toutefois deux questions. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a-t-il utilisé un langage pas très parlementaire qui se rattache à la deuxième question, c'est-à-dire qu'il constitue une accusation qui devrait être formulée de façon précise ou retirée. La présidence doit faire un gros effort d'interprétation pour en venir à une décision. Je préfère réfléchir à cela jusqu'à lundi pour régler ces deux questions.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, mais je serai bref. Pendant la période des questions, j'ai laissé entendre que le premier ministre (M. Trudeau) et le juge en chef Deschênes n'étaient pas du même avis. En guise de réponse, le premier ministre a dit qu'il pensait que j'avais tort et qu'il avait voulu parler du juge Mackay. Il m'a demandé de le vérifier dans le hansard. Je n'ai nullement l'intention de déformer la position du premier ministre. Cependant, ma question se fondait sur une déclaration qui figure au hansard. Je laisse à la Chambre et au premier ministre le soin de décider si mon interprétation était exacte ou erronée. Comme l'indique la page 11866, le premier ministre a déclaré:

J'ai voulu me convaincre moi-même en consultant les ministres que ce n'était pas vrai. J'étais même sûr qu'il n'y avait ni illégalité ni irrégularité. Il est clair que M. Drury n'aurait pas fait quelque chose qu'il aurait cru irrégulier. Il m'a donné sa version et M. Ouellet m'a donné la sienne. A ce qu'ils m'ont dit tous deux, ils n'avaient rien fait d'illégal, d'irrégulier. Les juges Deschênes et Hugessen ne sont manifestement pas de cet avis.

Cela me semble être une conclusion tout à fait logique parce qu'après avoir consulté ses ministres, le premier ministre a convenu qu'il n'y avait ni illégalité ni irrégularité. Le premier ministre a déclaré que les juges Deschênes et Hugessen n'étaient pas de cet avis. Il semble donc que le premier ministre n'était pas du même avis que le juge Deschênes.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A cause de la façon clandestine dont on a soulevé la question de privilège et des difficultés que le parti créditiste éprouve maintenant à exposer son cas, puis-je demander à Votre Honneur de s'assurer auprès de la Chambre qu'elle acceptera de prolonger les heures aujourd'hui afin que les créditistes puissent exposer ce qui est à mon avis une question très importante?